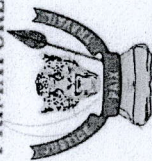


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
LES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 155/2023

A LA SOCIETE PARADIGMA Limited Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° T09/CGPMP/PROGOU/3/P.TSH/2021, 2ème phase : Lot 2, conclu avec la Province de la THOPO, pour un montant total hors taxe de francs congolais cinquante-deux millions trente-six mille cent quarante-quatre, quatorze centimes (CDF 52 036 144,14) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais trois cent soixante-quatre mille deux cent cinquante-trois (CDF 364 253).

Fait à Kinshasa, le 29/08/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M L YUMBA
Directeur Général a.i